

Liste d'investissements en viticulture – Référence PASS et DU
Liste non contractuelle

| |
|--|
| 1- PROTECTION DES CULTURES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection contre les aléas climatiques dont filets paragrêles, ombrières • Outil d'aide à l'agriculture de précision pour maîtriser le passage des outils : guidage, RTK, GPS • Pulvérisateurs** en viticulture* de classe I à IV du Label Performance Pulvé et en Arboriculture/maraîchage et Grandes cultures selon la dernière note de la DGAL portant inscription au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire des moyens permettant de diminuer la dérive de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques <p>*globalement, il s'agit de pulvés face par face avec descente et panneaux récupérateurs de bouille. Retrouver la liste des pulvés éligibles sur le site : www.performancepulve.fr</p> <p>**Uniquement éligible sur le Dispositif Unique (pas pour le PASS)</p> |
| 2- IRRIGATION |
| 1.1 Matériel de pilotage de l'irrigation |
| <ul style="list-style-type: none"> • Logiciel de pilotage de l'irrigation • Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives) <p><i>Dépenses non éligibles : Investissements d'irrigation en secteur Viticole ; pompes et investissements de modification de la station de pompage en dehors de l'automatisation et de la programmation, Crépines, Variateurs de fréquences, Rampes et pivots, Canons et canons à retour lent, Réseau de distribution de l'eau de pluie, recueillie des bâtiments, Abonnements annuels pour les outils de pilotage, Compteurs</i></p> |
| 1.2 Matériels spécifiques économes en eau |
| <p>Système de régulation électronique sur les matériels d'irrigation (outils d'automatisation et de programmation)</p> |
| 3- ENTRETIEN DES SOLS |
| 3.1 Matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts |
| <ul style="list-style-type: none"> • Matériel spécifique pour le semis d'un couvert végétal ou d'une culture intermédiaire dans une culture en place (dont semoirs adaptables sur outils de travail du sol...) • Matériel de semis adapté pour le semis decultures intermédiaires dans un couvert végétal (dont semoirs adaptables sur outils de travail du sol...) <p><i>Dépenses non éligibles : broyeurs et gyrobroyeurs pour l'entretien des prairies, pour les semoirs adaptés sur des outils de travaux du sol, l'outil de travail du sol n'est pas éligible</i></p> |
| 3.2 Entretien des sols : diminution du travail du sol |
| <ul style="list-style-type: none"> • Matériels de semis adaptés pour le semis de cultures dans un couvert végétal des sols <ul style="list-style-type: none"> - Semoirs spécifiques destinés au semis direct disposant à minima des éléments suivants : - Disque ouvreur indépendant - Chasses débris rotatifs - Coutre fin adapté - Roue de fermeture du sillon pour semis direct • Semoir pour techniques culturales simplifiées |
| 3.3 Entretien des sols : Réduction des pollutions des eaux par les produits phytosanitaires |
| <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de lutte mécanique, thermique (y compris électrique) contre les adventices : bineuse, houe rotative, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, bineuses automotrices en maraîchage, herse étrille, roto-étrille, désherbineuse • pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables, • matériel spécifique de binage inter-rang, déchaumeur scalpeur. |

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Robot autonome de désherbage : seule la partie mobile est éligible |
| <ul style="list-style-type: none"> • Matériel spécifique pour l'implantation, l'entretien ou destruction des couverts végétaux inter-rangs ou intercultures : dont intercep, dont tondeuse inter rang, et broyeur et gyrobroyeur pour l'entretien des couverts interrangs, broyeur à herbe, broyeur semi- ligneux, broyeur hors sol, broyeur à sarments et broyeur d'accotement, rouleau destructeur de couverts (rolofaca, écorouveau). |
| <p>4- Travaux en vert</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'éclaircissage, épamprage mécanique, effeuilleuse en vigne, matériel de broyage spécifique et adapté, retrait de résidus... pour éviter les contaminations par les prédateurs |
| <p>5- Amendement et fertilisation</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Équipements visant à une meilleure répartition des apports : • Pesée embarquée des engrais organiques et minéraux • Pesée sur fourche, pompe doseuse, • Matériel visant à une meilleure répartition (système de débit proportionnel à l'avancement) et à moduler les apports : distributeur d'engrais de précision • Capteurs embarqués de mesure de la réflexion de la lumière permettant la modulation des apports • Localisateurs d'engrais sur le rang (bineuse, semoir spécifique ou sur planche), et système de limiteur de bordures • Les rampes pendillards permettant l'injection directe dans le sol (avec enfouisseur) |
| <p>6- Matériel spécifique pour l'entretien des haies</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des haies (lamiers à couteaux, broyeurs à fléaux ou à rotors, sécateur hydraulique). Seules les têtes adaptables sont éligibles au dispositif • Broyeurs d'accotements, gyrobroyeurs, broyeur sous clôture <p><i>Dépenses non éligibles : Lamiers à lames, rotors à fléaux et à marteaux ou tout autre rotor éclatant les branches, Bâti (attelage, bras...) de l'épareuse, Sécateurs ou tailleuses en arboriculture, rogneuses en viticulture</i></p> |